

Le 18 mars 2026

## *Réforme des pensions : préserver la soutenabilité du système et récompenser le travail*

### *Post RS*

*Notre système de pensions est en danger. Si nous ne faisons rien, les jeunes d'aujourd'hui ne pourront plus compter sur une pension digne demain. La réforme Arizona change cela : elle récompense davantage ceux qui ont réellement travaillé, met fin aux privilèges injustes, et garantit un système durable pour les générations futures.*

*Le MR soutient cette réforme parce qu'elle est juste, courageuse et nécessaire.*

### Abstract :

- *Le système de pensions belge est menacé par le vieillissement : de moins en moins d'actifs financent de plus en plus de retraités, ce qui rend une réforme urgente et indispensable.*
- *Aujourd'hui, le système présente des déséquilibres réels: des départs parfois très précoces, des différences de traitement importantes entre statuts et une différenciation beaucoup trop faible entre ceux qui ont beaucoup ou peu travaillé.*
- *La réforme portée par le gouvernement fédéral vise à garantir la viabilité financière des pensions et à rétablir plus d'équité entre les travailleurs.*
- *Elle valorise les longues carrières : dès 2027, une carrière de 42 ans permettra de partir à la retraite dès 60 ans sans pénalité.*
- *Un système de bonus/malus est instauré : partir plus tôt réduit la pension, travailler plus longtemps l'augmente, tout en protégeant les longues carrières.*
- *Les régimes spéciaux (SNCB, militaires...) sont progressivement supprimés car jugés obsolètes et inéquitables.*
- *Les règles de calcul des pensions sont harmonisées, notamment pour les fonctionnaires, avec une transition progressive jusqu'en 2062 afin de protéger les droits acquis.*
- *Les changements sont introduits progressivement via de longues périodes transitoires afin de laisser à chacun le temps de s'adapter.*
- *Pour le MR, la réforme garantit un système durable et juste : elle récompense le travail, met fin aux privilèges et assure une pension aux générations futures.*

## 1. Pourquoi cette réforme est indispensable ?

Notre système de pensions repose sur un principe simple : les travailleurs actifs financent, via leurs cotisations, les pensions des retraités d'aujourd'hui. Ce contrat entre générations n'est soutenable que si suffisamment de personnes travaillent pour financer les pensions.

**Le problème est réel et urgent :** la Belgique vieillit. Il y a de plus en plus de retraités pour de moins en moins de travailleurs. Si nous ne réformons pas le système maintenant, c'est la survie même de nos pensions qui est en jeu.

### Ce qui ne va pas aujourd'hui :

- Le coût des pensions explose avec le vieillissement de la population ;
- Certains partent très tôt à la retraite (dès 55 ans !) alors que d'autres travaillent jusqu'à 66 ou 67 ans ;
- Certains statuts de la fonction publique disposent d'avantages de calcul inaccessibles aux salariés du privé ;
- Quelqu'un qui a peu travaillé peut toucher presque autant qu'un travailleur assidu.

### Ce que la réforme change :

- Elle sécurise le financement des pensions pour les générations futures ;
- Elle récompense vraiment ceux qui ont travaillé dur et longtemps ;
- Elle harmonise les règles entre salariés, indépendants et fonctionnaires ;
- Elle met fin à d'anciens privilèges qui ne se justifient plus.

## 2. Les mesures phares : ce qu'il faut retenir

### 2.1. Une récompense pour les longues carrières

Dès 2027, une personne ayant travaillé 42 ans effectivement (avec au moins 234 jours de travail réel par an) pourra partir à la retraite à partir de 60 ans, sans malus. C'est une avancée concrète pour ceux qui ont commencé tôt et travaillé dur toute leur vie.

**Exemple concret :** Une personne qui a commencé à travailler à 18 ans pourra prendre sa retraite à 60 ans dès 2027, plutôt qu'à 61 ou 62 ans aujourd'hui. C'est une vraie reconnaissance du travail.

### 2.2. Une récompense pour les longues carrières

La réforme introduit un mécanisme simple et juste :

- Si vous partez AVANT l'âge légal de la retraite (sans remplir les conditions de longue carrière), votre pension sera réduite ;
- Si vous continuez à travailler AU-DELÀ de l'âge légal, votre pension sera augmentée en bonus.

Ce système encourage à rester plus longtemps sur le marché du travail, ce qui est indispensable pour financer les pensions de tout le monde.

**Important** : Le malus ne s'applique PAS si vous avez au moins 35 années de carrière avec 156 jours travaillés chacune ET un total de 7.020 jours de travail effectif. Les longues carrières sont donc protégées.

## *2.3. Fin des régimes spéciaux injustifiés*

Certains travailleurs pouvaient partir à la retraite à des âges très précoces, ce qui créait une distorsion par rapport au reste de la population :

- Le personnel roulant de la SNCB (HR-Rail) : retraite possible dès 55 ans ;
- Les militaires : retraite obligée au début de leur 56e année.

Ces règles devaient évoluer. La réforme supprime ces régimes spéciaux progressivement, avec des périodes transitoires pour préserver les droits des personnes proches de la retraite.

## *2.4. Fin des régimes spéciaux injustifiés*

Aujourd'hui, le calcul de la pension d'un membre nommé de la fonction publique se base uniquement sur les 10 dernières années de sa carrière, les mieux payées. Un salarié privé, lui, voit sa pension calculée sur toute sa carrière (45 ans).

**Exemple concret** : Un professeur contractuel et un professeur statutaire font le même métier pendant le même nombre d'années. Pourtant, le professeur statutaire touche une pension plus élevée grâce à ce calcul avantageux. Ce n'est pas juste. La réforme corrige cela, progressivement, d'ici 2062.

La réforme supprime aussi les tantièmes préférentiels, des quotients avantageux utilisés pour calculer les pensions de certains membres de la fonction publique (par exemple 1/48 au lieu de 1/60). Ces avantages permettaient à certains de partir plus tôt ou de bénéficier d'un montant plus élevé. À partir de 2027, le calcul sera le même pour tout le monde.

### **Des périodes transitoires pour protéger les droits acquis :**

Ces changements ne se font pas du jour au lendemain. Le gouvernement a prévu de longues périodes transitoires pour protéger ceux qui sont déjà proches de la retraite :

- L'alignement du calcul sur toute la carrière (45 ans) se fait progressivement : à partir de 2027, une année supplémentaire est ajoutée chaque année, jusqu'à harmonisation complète en 2062 ;
- Les années de carrière AVANT 2027 sont calculées avec les anciennes règles. Seules les années après 2027 passent au nouveau système ;
- Les fonctionnaires nés en 1961 ou avant conservent intégralement leur mode de calcul actuel (les 5 dernières années).

**En clair** : personne ne voit sa pension actuelle touchée. Ce sont les droits à constituer dans le futur qui évoluent, avec suffisamment de temps pour que chacun puisse adapter ses choix de carrière.

## *3. La position du MR*

## Nos 3 messages centraux :

- Cette réforme, c'est la survie du système de pension pour nos enfants et petits-enfants ;
- Elle récompense ceux qui ont réellement travaillé;
- Elle met fin à des privilèges injustes que personne ne peut plus défendre.

## Face aux critiques les plus fréquentes :

Ils disent...	La réalité...
<i>"Vous touchez aux pensions des fonctionnaires !"</i>	Nous demandons simplement que les règles soient les mêmes pour tout le monde. Un professeur contractuel et un professeur statutaire font le même travail : il est normal qu'ils aient la même pension. Ce n'est pas une attaque, c'est de la justice.
<i>"Le malus va pénaliser ceux qui n'ont pas pu travailler plus longtemps !"</i>	Le malus ne s'applique pas aux longues carrières. Quelqu'un qui a travaillé 35 ans avec au moins 156 jours par an est totalement protégé. Et les congés maladie, les congés parentaux sont pris en compte. On ne pénalise bien évidemment pas ceux qui ont des raisons légitimes de ne pas avoir travaillé.
<i>"Pourquoi toucher aux pensions des militaires et du personnel SNCB ?"</i>	Partir à 55 ans à la retraite quand les autres travailleurs partent à 66 ans, et être financé par ces mêmes travailleurs : ce n'est plus défendable. Ces règles datent d'une époque où les conditions de travail étaient très différentes. Le changement se fait progressivement, personne n'est laissé sans protection.
<i>"Cette réforme va toucher les pensions des femmes !"</i>	<b>La réforme est neutre en termes de genre. Les congés parentaux, les congés de soins et le temps partiel sont intégralement protégés.</b>
<i>"On ne voit pas les effets budgétaires immédiatement, à quoi ça sert ?"</i>	C'est précisément parce que nous avons intégré des périodes de transition longues pour protéger les droits acquis. Mais à long terme, les effets sur la viabilité du système sont colossaux. Les dirigeants responsables pensent aux générations futures, pas seulement au prochain scrutin.

## 4. La vision du MR

Le Mouvement Réformateur défend une conviction fondamentale : dans une société juste, **celui qui a travaillé doit avoir une meilleure pension que celui qui n'a pas travaillé**. Ce principe, aussi évident qu'il paraisse, n'était pas toujours respecté dans notre système.

Notre système de pensions est un contrat entre générations. Les jeunes d'aujourd'hui financent les pensions des retraités d'aujourd'hui. Ce contrat n'est moral que s'il est durable et juste. La réforme Arizona construit ce système juste et durable.

**Le MR soutient cette réforme :**

- Pour les jeunes : parce qu'ils méritent de savoir qu'ils auront une pension ;
- Pour les travailleurs : parce que travailler doit être récompensé ;
- Pour l'équité : parce que les mêmes règles doivent s'appliquer à tous ;
- Pour la Belgique : parce qu'un système de pensions solide est la base d'une société prospère.